

Capital de risque et développement des régions : LA NÉCESSITÉ DE SOUTENIR UNE ÉCONOMIE PLURIELLE

**Mémoire présenté par le
CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale

**dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du document intitulé
«Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital
de risque».**

Février 2004



**CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

4200, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9
t. (514) 899-9916
f. (514) 899-0114
ecosoci@chantier.qc.ca
www.chantier.qc.ca

PRÉAMBULE

C'est avec déception que nous avons pris connaissance du *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque*. On ne comprend pas comment, en 2004, ce rapport peut proposer un mode d'intervention économique gouvernementale en matière d'investissement en oubliant totalement ceux qui participent pour plusieurs milliards \$ au PIB du Québec. C'est comme si on pensait le développement économique du Québec sans considérer les industries minières ou en faisant totalement abstraction de l'industrie de la construction.

Le secteur de l'économie sociale n'a jusqu'à maintenant à sa disposition que de biens minces outils financiers qui, à l'exception de quelques programmes de subventions et des parts cotisées par les membres de coopératives dans le cadre du Régime d'investissement coopératif (RIC), sont essentiellement des prêts dont le remboursement (capital et intérêt) est prévu à des échéances contenues entre 3 et 10 ans.

Bien que grandement centré sur le développement régional, le rapport Brunet exclue de ses préoccupations, la réalité des entreprises d'économie sociale alors que ces dernières sont souvent les mieux placées pour reconnaître et interpréter les nouveaux besoins sociaux et y répondre lorsqu'il est question de développement local ou de secteurs plus spécifiques comme l'environnement et les services de proximité. Les plus grandes innovations, notamment celles qui ont des retombées concrètes dans notre quotidien, ne sortent pas toutes des laboratoires : elles sont très souvent conçues directement sur le terrain.

Il est déplorable que l'on veuille nous demander de choisir entre le développement d'emplois et la maximisation des rendements aux investisseurs alors que l'on sait très bien que les produits d'investissement doivent pouvoir s'adapter aux réalités des entreprises, des marchés qu'elles desservent et des valeurs de solidarité et d'équité qui animent la population.

Nous respectons le fait que les autorités politiques en place se questionnent sur la nature et le niveau de leurs interventions. Ce que nous n'accepterons jamais, c'est qu'on se contente de tout balancer à de nouveaux investisseurs dits «privés» qui ne cibleraient que certaines entreprises à haut rendement «potentiel», provoquant ainsi une économie à deux vitesses. Le secteur de l'économie sociale a aussi besoin de capitaux de risque adaptés qui viendront supporter sa croissance.

Voici donc les positions du Chantier et de ses partenaires par rapport au développement économique des régions et au capital de risque.

Nancy Neamtan
Présidente et directrice générale
Chantier de l'économie sociale

1. LE QUÉBEC : UNE ÉCONOMIE PLURIELLE

*« Le gouvernement doit cependant définir son rôle de manière à compléter celui du secteur privé et circonscrire son intervention aux domaines où ce dernier ne peut, **à lui seul**, répondre adéquatement aux besoins...»*
p.15

Cette phrase tirée du *Rapport sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque* traduit à elle seule le peu de compréhension – ou de considération – des membres du groupe de travail « Brunet » à l'égard de l'économie sociale et des entreprises qui la composent.

Depuis 1996 pourtant, année de la création du Chantier de l'économie sociale, la plupart des acteurs et observateurs de la scène économique québécoise s'accordent pour dire que l'économie québécoise est plurielle. Pour dire que cette économie n'est pas seulement faite d'interventions publiques et d'investissements privés, mais aussi d'actions (investissements, démarrage d'entreprises, embauches, productions et ventes de biens et services, etc.) menées par des entreprises d'économie sociale. Pour dire que le système économique québécois combine les activités du marché, de l'État ET de la société civile. Autrement dit, la réponse aux besoins de la population ne vient pas seulement des entreprises privées ni de l'État.

Et on parle bel et bien ici d'économie, pas seulement de développement communautaire, avec tous les égards que nous devons aux organismes qui oeuvrent à ce dernier. Pour être bien clair, on parle en fait de :

- 7151 entreprises;
- 124 302 emplois;
- et d'un chiffre d'affaires annuel de 17,2 milliards \$.

Des chiffres qui, en plus, ne cessent de progresser d'année en année.

De surcroît, les entreprises d'économie sociale, en plus d'être des acteurs économiques au même titre que les entreprises privées, présentent un grand avantage : elles répondent à des besoins qui sont, à l'origine, peu ou mal desservis tant par l'État que par l'entreprise privée. Le travail accompli par la centaine d'entreprises d'économie sociale dans le secteur de l'aide domestique, par exemple, a permis à la fois de solutionner l'offre déficiente et désordonnée de support au maintien à domicile des personnes âgées et de créer plus de 6 000 emplois dans toutes les régions du Québec.

En fait, avec la naissance du mouvement Desjardins, le précurseur du déploiement de l'économie sociale en milieu rural, cet entrepreneuriat collectif imprime ses couleurs dans le développement économique du Québec depuis plus d'une centaine d'années. Ce déploiement s'est accéléré récemment avec l'émergence des Centres de la petite enfance, des ressourceries, des coopératives de travail, des entreprises d'aide domestique et des médias communautaires, pour ne nommer que ceux-là. Et tout indique que l'économie sociale est toujours vouée à une croissance considérable.

Parce qu'elle refuse de reconnaître cette réalité, l'approche binaire (public-privé) du rapport Brunet nous pose problème. Nous croyons plutôt que la qualité de notre vie en société a toutes les chances d'être meilleure dans le cadre d'une économie plurielle où toutes les composantes (économies libérale, publique et sociale) possèdent les instruments appropriés pour se développer au service du mieux-être de la collectivité.

Au moment où le Discours du trône du gouvernement canadien reconnaît l'apport de l'économie sociale à notre économie, au moment où les acteurs de l'économie sociale sont sollicités pour leur expertise tant au Brésil qu'en Italie et en Suède, il apparaît hautement souhaitable que Québec reconnaisse une fois pour toutes la place de celle-ci aux côtés du privé et du public.

2. ÉCONOMIE SOCIALE : UNE CONTRIBUTION SPÉCIFIQUE

Avant de discuter plus à fond de la contribution des entreprises d'économie sociale au développement des régions et de la nécessité de fournir à celles-ci des outils financiers spécifiques, il est bon de rappeler ce qui caractérise l'activité de ces entreprises.

a. Des entreprises collées sur les besoins

Parce qu'elles entretiennent des liens étroits avec les collectivités locales et les milieux où elles sont implantées, les entreprises d'économie sociale sont souvent les mieux placées pour reconnaître et interpréter les nouveaux besoins sociaux en émergence et y répondre de façon concertée.

b. Des lieux d'innovation

Les entreprises d'économie sociale sont le lieu de création de véritables innovations sociales qui sont souvent reprises par le secteur public et le marché.

c. Des entreprises socialement rentables

La nature même de la mission des entreprises d'économie sociale les amène à poursuivre des objectifs qui procèdent d'une toute autre rationalité que celle de l'entreprise traditionnelle (utilité sociale, prise en charge individuelle et collective, revitalisation d'une collectivité, création d'emplois, etc.). Les entreprises d'économie sociale, en plus d'être financièrement viables, sont aussi socialement rentables.

d. De meilleures utilisatrices de ressources

Les entreprises d'économie sociale font un meilleur usage des ressources des communautés; elles mobilisent notamment des ressources humaines et financières négligées par d'autres. D'une part, la « productivité globale » d'une communauté est rehaussée par la présence d'entreprises d'économie sociale. D'autre part, le développement économique généré par ces entreprises (coopératives ou sans but lucratif) profite principalement à la communauté qui en contrôle les destinées.

e. Des entreprises durables

Les entreprises d'économie sociale n'ont pas à satisfaire des actionnaires avides de rendements maximaux à court terme. Elles peuvent donc plus naturellement inscrire leurs stratégies de développement, comme leurs actions quotidiennes, dans une perspective de développement durable.

Ces caractéristiques font des entreprises d'économie sociale des partenaires privilégiés de l'État. En retour, le gouvernement a le devoir d'assurer le caractère pluriel de l'économie québécoise en soutenant ces entreprises.

3. UN APPORT INESTIMABLE AU DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX RURAUX

Le *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque* s'intéresse de près au développement des régions. Le groupe de travail mandaté par le gouvernement suggère notamment de « ... favoriser une plus grande prise en main par la communauté d'affaires régionale du financement des projets de petite taille ... ».

Le Chantier de l'économie sociale souscrit pleinement à cet encouragement en autant que la communauté des affaires soit plurielle, incluant donc les entreprises d'économie sociale issues de la société civile. Ce principe est d'ailleurs inscrit en toutes lettres dans la définition même de l'économie sociale. Une telle approche favorise inévitablement une meilleure exploitation des forces du marché local.

Mais l'économie sociale va bien au-delà de cette seule considération. C'est que les caractéristiques de l'activité des entreprises d'économie sociale énumérées à la page précédente les prédisposent à être des acteurs privilégiés dans le développement des milieux ruraux.

De par leur mission et leur constitution, les entreprises d'économie sociale :

- favorisent l'occupation du territoire et le maintien des collectivités rurales dans l'ensemble des régions du Québec;
- favorisent cette occupation du territoire à long terme;
- contribuent doublement au développement parce qu'elles réinvestissent l'entièreté de leurs surplus dans la collectivité (aucune fuite de capitaux);
- sont des acteurs performants lorsqu'il faut fournir des biens et services sur les marchés à faible rentabilité financière.

À travers le Québec, des villages comme des quartiers urbains sont revitalisés par :

- des services de proximité qui accompagnent les besoins personnels à toutes les étapes de la vie, de la naissance à la mort (centres de périnatalité, CPE, loisirs, transport collectif, aide domestique aux personnes âgées, coopératives funéraires);
- des initiatives qui permettent la mise en valeur des ressources du milieu (coopératives forestières, ressourceries, entreprises culturelles, etc.);
- des entreprises qui permettent l'intégration en emploi des populations marginalisées (centres de travail adapté, entreprises d'insertion)
- des initiatives qui offrent une réponse collective aux besoins sociaux et matériels (coopératives d'habitation, scolaires, agricoles, financières, etc.).

Il y a des milliers d'exemples de cela à travers le Québec. De belles réussites comme *Multiservices* de Grande Vallée, une entreprise qui offre des services d'aide domestique. *Multiservices* donne de l'emploi à 185 personnes et est ainsi le 2^e plus gros employeur de la MRC Côte de Gaspé, tout juste derrière Pêcherie Marinard qui compte 280 employés. Ou encore comme *Impressions alliance 9000*, un centre de travail adapté qui compte 115 employés. *Impressions*, le plus gros employeur d'Amqui, dans l'Est-du-Québec, a même des projets d'expansion.

L'économie sociale permet de mobiliser les gens pour trouver des solutions. Ses entreprises méritent aussi d'être appuyées par des capitaux de risque.

Toutes ces considérations pousse le Chantier à militer en faveur d'un meilleur soutien gouvernemental aux entreprises d'économie sociale en région. Le Chantier a récemment eu l'occasion de recommander au gouvernement de créer des instruments financiers adaptés à la réalité des entreprises d'économie sociale. Il revient à la charge à l'occasion de ces audiences publiques.

4. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES SUR DES ÉLÉMENTS DU RAPPORT

Le Chantier de l'économie sociale désire faire part de sa compréhension de certaines analyses et recommandations faites par le groupe de travail Brunet. Ainsi, s'il s'inquiète moins du sort réservé à la Société générale de financement, il désire toutefois commenter les sujets suivants :

- la part du privé dans le capital de risque en régions;
- l'obsessionnelle recherche de rendement;
- le projet de Fonds d'initiatives régionaux;
- la suggestion d'offrir des avantages fiscaux aux entreprises privées;
- les nouveaux mandats suggérés pour Investissement Québec.

A. Trop public, le capital de risque... mais le privé sera-t-il au rendez-vous ?

L'absence de capital de risque privé dans les régions s'expliquerait principalement, selon le groupe de travail, par la trop forte présence de fonds gouvernementaux. Ce qui porte les membres de ce groupe à suggérer un retrait graduel de l'État :

« En région, on note une faible présence du secteur privé dans le créneau des petits financements... Cette situation ... crée une dynamique qui laisse peu d'espace au secteur privé pour se développer... »
p.6

« ... le groupe de travail préconise de rompre avec le modèle actuel où le secteur public occupe une place prépondérante pour adopter une nouvelle approche où ce dernier jouerait un rôle plus ciblé, ... un rôle d'appui au secteur privé. »
p.7

« Faire une plus grande place au secteur privé, notamment aux gens d'affaires des régions, tant en matière de financement que de gestion des fonds de capital de risque ... »
p.50

Il est certainement louable de vouloir attirer davantage de capital privé pour soutenir le développement des régions. Mais ces affirmations, et plusieurs autres contenues dans le rapport, génèrent certaines inquiétudes.

Premièrement, bon nombre d'observateurs croient que ce n'est pas la présence du public qui fait fuir le privé mais plutôt le public qui compense l'absence du privé. Partout en Amérique du Nord, les sociétés de capital de risque investissent d'ailleurs majoritairement dans les grands centres urbains. Dans la plupart des cas étudiés, on ne peut vraiment pas mettre la responsabilité de ce fait sur une présence trop forte de l'État.

Deuxièmement, rien n'indique que les sociétés de capital de risque privées soient prêtes à prendre la relève et qu'elles répondront à l'appel. Le comportement récent de ces

sociétés fait preuve d'une timidité hors du commun : il y a des risques, compatibles avec leur mission, que ces sociétés devraient normalement assumer mais qu'ils refusent de prendre.

Or, la volonté des milieux est encore et toujours d'occuper leur territoire et de le développer. Au nom de la solidarité sociale, l'État se doit donc de prendre charge de certains risques, continuer à assurer une présence et investir lui-même.

Le Chantier croit donc que la situation actuelle en matière de capital de risque dans les régions, bien que préoccupante, n'est pas une raison pour tout balancer à de nouveaux investisseurs dits «privés» qui ne cibleraient que certaines entreprises à haut rendement potentiel. Ce faisant, on passerait à côté de projets dont la réalisation est souhaitable et on favoriserait l'existence d'une économie à deux vitesses.

Des gestes trop précipitées en cette matière pourraient mener à une baisse notoire et catastrophique de l'activité économique de certaines régions.

B. Et l'obsession du rendement social, lui ?

Le groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque revient constamment dans son rapport sur l'obligation d'atteindre de meilleurs rendements financiers. Cette fixation laisse croire, d'une part, que le rendement financier est le seul critère d'utilisation et d'allocation des fonds publics et, d'autre part, que l'objectif de l'opération est surtout de rationaliser les dépenses du gouvernement. Ainsi, le rapport du groupe de travail est farci de phrases comme :

*Au sujet de la SGF : « Le groupe de travail considère... qu'un virage s'impose pour restaurer la rentabilité de son portefeuille. »
p.8*

*« Les interventions gouvernementales, et les efforts financiers qui en découlent, doivent être adéquatement ciblées pour en maximiser le rendement et en diminuer le coût. »
p.15*

*« L'intervention gouvernementale doit être balisée de telle sorte que les décisions sont prises davantage sur une base d'affaires ... »
p.16*

*« Inscrire plus clairement dans la gestion d'Investissement Québec les préoccupations liées à la rentabilité... »
p.31*

*« ...prévoir des fonds polyvalents capables d'appuyer des entreprises oeuvrant dans différents secteurs et offrant un bon potentiel de croissance de même que des perspectives intéressantes de rendement. »
p.50*

« (L'approche par levier) propose un mode de gestion privée plus axé sur le rendement que le modèle actuel... »
p.52

Mais nulle part ne parle-t-on de rendement social ou de développement social. Ou plutôt si, à une occasion, on parle de création d'emploi et de développement économique... pour bien mettre en garde contre ce genre d'objectifs qui nuit aux investisseurs privés et les ferait fuir :

« La présence importante du secteur public dans le marché québécois fait qu'une forte proportion des investisseurs poursuit des objectifs autres que le rendement, en ayant comme principal mandat la création d'emplois et le développement économique. Cette approche ne tient pas compte des règles usuelles du marché et rend beaucoup plus frileux et hésitants les investisseurs privés et étrangers, qui tendent tout naturellement à s'associer à des gestionnaires de fonds d'expérience ayant comme objectif le rendement. »
p.18

Mais le groupe de travail s'est-il posé la question suivante: la seule recherche de rendements maximaux est-elle compatible avec un développement réel et équitable des sociétés rurales ? Autrement dit, la croissance des rendements finit-elle « un jour » par être bonne pour tout le monde ?

L'expérience des vingt dernières années nous dit pourtant qu'on ne peut compter uniquement sur la croissance économique pour régler les problèmes sociaux. À ce titre, les études récemment publiées sur les perspectives démographiques par l'*Institut de la statistique du Québec* sont pour le moins alarmantes. Selon son scénario de référence, l'Institut aborde le déclin des régions et estime, par exemple, que « la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord perdront globalement près de un résident sur cinq, soit – 18%, entre 2001 et 2026 »¹.

Bien sûr qu'il faut de la croissance; mais pas à n'importe quel prix. Ce qu'il faut surtout, c'est agir de façon intégrée, c'est réussir à conjuguer ensemble croissance, rendement, développement économique et développement social. Pour cela, il faut s'assurer de rendre adéquatement des services de proximité.

Le Chantier de l'économie sociale est d'avis que l'obsession du rendement financier, apanage des entreprises privées, ne doit pas devenir celle de l'État. Tant mieux si cette recherche de rendement génère des retombées mais un gouvernement d'État doit se soucier davantage de rendement social, de développement économique et de création d'emplois que de rendement financier.

À partir du moment où il y a de l'argent public en jeu (que ce soit sous forme d'investissement direct, de garantie de prêt, d'avantage fiscal...), il y a obligation de considérer d'autres critères d'utilisation ou d'allocation que le strict rendement financier.

¹ Données sociodémographiques en bref, Institut de la statistique du Québec, février 2004, volume 8 – numéro 2, p.8

Il est louable que les épargnes des Québécoises et Québécois puissent bénéficier d'un maximum de rendement mais cela ne doit pas se faire au détriment d'un développement global plus fort et plus humain.

C. Les FIR : la société civile a son mot à dire

Le Rapport Brunet recommande la création, dans toutes les régions du Québec, de fonds d'initiatives régionales (FIR) alimentés par une contribution mixte (à dominante publique) mais dont la gestion et la propriété des profits seront privées.

Notons d'abord qu'il existe déjà des fonds d'investissement régionaux comme la *Société de développement de l'Outaouais* (qui mobilise l'ensemble des acteurs de son milieu) et des projets comme *Noroît Épargne et Financement*, qui a pour mission d'accompagner le développement économique de la région Abitibi-Témiscamingue.

Est-ce que, dans ce contexte, les FIR auront une utilité ? Il appartient aux milieux de se prononcer mais il semble déjà clair que le développement économique d'une région doit rester l'affaire de l'ensemble d'une communauté et, qu'à ce titre, les FIR ne pourront faire cavalier seul.

Le développement économique d'une région nécessite l'engagement de l'ensemble des forces vives d'un milieu. Cette volonté d'occuper son territoire, de développer des emplois dans ses communautés, d'innover et de maximiser les retombées dans son milieu nécessite la participation des acteurs de l'économie sociale et ne peut être laissée qu'aux seuls « gens d'affaire de chaque région ».

Les FIR, si jamais ils sont acceptés dans les régions, ne seront jamais le seul outil d'investissement régional et, en conséquence, les fonds gouvernementaux et avantages fiscaux ne devront pas être monopolisés par ce type d'investissements. Les avantages fiscaux qui pourraient être offerts pour approvisionner les FIR ne devraient pas être consentis au détriment des autres contributions gouvernementales.

Les CLD, notamment, jouent un rôle stratégique de soutien au développement de l'économie sociale. Ils gèrent les fonds locaux d'investissement (FLI) et les fonds d'économie sociale. Pour le Chantier, il serait inacceptable que ces fonds soient redirigés pour approvisionner des Fonds d'initiatives régionaux.

Le modèle proposé dans le rapport Brunet est d'ailleurs en contradiction avec la loi 34 alors qu'il propose de subordonner la responsabilité du développement local, attribuée aux municipalités, à la recherche de rendement au profit d'investisseurs privés qui ne sont pas imputables des résultats pour leur territoire.

Le Chantier demande donc au gouvernement de s'assurer du maintien des Fonds d'investissement locaux (FLI) et des fonds locaux d'économie sociale dans le cadre des nouvelles ententes régies par la loi 34.

D. Fiscalité, investissement public et coûts pour l'État

Preuve que les sociétés à capital de risque ne sont peut-être pas prêtes à prendre la relève en région, on recommande déjà de leur offrir des incitatifs fiscaux :

*« De façon à susciter une participation adéquate et suffisante du secteur privé aux ... nouveaux ... fonds proposés et à l'instar de ce qui a été fait dans de nombreux pays, le groupe de travail considère essentiel d'examiner l'opportunité et la faisabilité de la mise en place de mesures fiscales. »
p.9, p.43, p.52*

Il est bien évidemment souhaitable que les investissements publics servent de levier pour attirer l'investissement privé mais avouons qu'une étude sérieuse doit être faite pour évaluer les impacts réels de ces mesures fiscales sur le budget de l'État.

Le Rapport ne fait état à aucun moment de la rentabilité fiscale des investissements gouvernementaux. Ces investissements apportent pourtant leur lot au trésor public : des emplois sont créés (donc plus d'impôt des particuliers), les entreprises soutenues paient des taxes et des impôts, des dépenses sociales sont économisées, etc.

De plus, le Chantier aimerait mieux comprendre les mécanismes d'imputabilité quant aux profits et pertes, ainsi que la possibilité de rachat par le privé de la part de l'État « à des conditions préférentielles ». Inutile de préciser que le Chantier s'inscrirait en faux contre un système qui garde public le fardeau du risque mais qui privatise les profits. Un tel système serait un gage de rendements indus pour le privé.

E. Notre expérience d'Investissement Québec

Le Rapport Brunet suggère de confier à Investissement Québec (IQ) les responsabilités relatives à la mise en place des nouveaux fonds mixtes régionaux polyvalents. À ce titre, IQ analyserait les demandes d'accréditation des sociétés privées désirant gérer ces fonds et consentirait les prêts correspondant à l'apport gouvernemental prévu.

Bien que le Chantier souligne la reconnaissance du secteur de l'économie sociale par IQ et souhaite que cette reconnaissance soit non seulement maintenue mais bonifiée, il désire tout de même émettre quelques recommandations basées sur l'expérience de partenariat récente avec l'organisme.

Jusqu'à ce jour, IQ contribuait au soutien des entreprises d'économie sociale par le biais de produits spécifiques comme *Garantie coop* et *Garantie OBNL*. Par ailleurs, La Financière du Québec (filiale d'IQ) gère depuis 2001 un programme de capitalisation de projets en économie sociale (notamment pour les secteurs du tourisme social, de la culture et des médias communautaires).

Après deux années d'activités de ce programme, une importante constatation s'impose : La Financière n'a pas réussi à faire montre d'efficacité. Par exemple, l'objectif de départ

en matière d'investissement moyen est loin d'avoir été atteint et le nombre de dossiers acceptés est singulièrement modeste en regard des attentes et des besoins. La moyenne des 28 investissements effectués en 2002-2003 par le biais de ce programme est de seulement 87 268 \$, bien en deçà de l'objectif de 250 000 \$.

De surcroît, force est de constater que ce programme et la mission du Réseau d'investissement social du Québec (voir annexe) sont en état de concurrence improductif. Le RISQ et le programme oeuvrent dans les mêmes créneaux ; il y a notamment duplication du point de vue de l'analyse et de la gestion administrative, alors que la qualité d'analyse des dossiers et les décisions qui en découlent au RISQ ont largement fait leurs preuves.

D'une part, le Chantier manifeste l'inquiétude qu'en confiant un tel mandat à Investissement Québec, les CLD ne deviennent plus que des lieux de concertation, sans outils de propres de support au développement, alors que les leviers financiers seraient concentrés à Investissement Québec.

D'autre part, le Chantier souhaite que les nouvelles responsabilités qui seraient confiées à Investissement Québec le soient à l'intérieur des balises suivantes :

- qu'Investissement Québec ne se substitue pas aux acteurs financiers du secteur de l'économie sociale (il importe plutôt de s'assurer d'un meilleur partage des risques entre les partenaires) ;
- qu'Investissement Québec ait une moyenne d'intervention largement supérieure à 100 000\$ par projet et que les investissements de moins de 50 000\$ soient plus exceptionnels qu'ils ne le sont maintenant ;
- que la recherche par Investissement Québec de « l'autofinancement de ses coûts d'exploitation d'ici 4 ans » ne soit pas faite au détriment de l'accès des entreprises d'économie sociale aux produits qui lui sont actuellement disponibles.

5. DES BESOINS EN CAPITALISATION

Ainsi, les entreprises d'économie sociale sont parmi les mieux placées pour participer au développement des régions du Québec.

Ainsi, ces entreprises réussissent à atteindre un fort rendement social en plus d'un rendement financier.

Ainsi, ces entreprises ont déjà l'habitude de travailler de concert avec les forces vives au niveau local et de les faire contribuer pleinement au développement.

Et ces entreprises réussissent cela en n'ayant à leur disposition que de biens minces outils financiers. Pourtant, les entreprises d'économie sociale sont en général plus sûres² et, quoique les rendements y soient plus modestes, ils se comparent fort avantageusement à ceux de certains investissements faits dans le secteur privé depuis quelques années.

Des fonds à prêter

Actuellement, les produits de financement disponibles pour les entreprises d'économie sociale, à l'exception des rares programmes de subventions et des parts cotisées par les membres de coopératives dans le cadre du RIC, sont essentiellement des prêts dont le remboursement (capital et intérêt) est prévu à des échéances contenues entre 3 et 10 ans.

Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), associé au Chantier de l'économie sociale, a développé une expertise unique dans l'analyse et l'investissement dans les entreprises d'économie sociale au Québec. Actuellement, le RISQ investit jusqu'à 50 000 \$ dans des projets, soit seul ou en partenariat dans le cadre de montages financiers. Il compte à son actif plus de 295 investissements sous forme de prêts dans des entreprises d'économie sociale depuis sa fondation en 1998. Le taux de perte de ces investissements se chiffre à seulement 1,2%!

Cependant ces prêts ne peuvent combler les besoins d'entreprises d'économie sociale en pleine croissance. Or, le Chantier et le RISQ notent un intérêt grandissant du secteur privé dans l'investissement en économie sociale; il ne manque que la présence d'un titre d'investissement concurrentiel tant du point de vue fiscal que du point de vue du rendement. Voilà, entre autres, pourquoi il faut favoriser le développement de l'équité dans les entreprises d'économie sociale.

Créer de l'équité

Nous estimons à plus de 65 millions \$ les opportunités d'investissement dans les entreprises d'économie sociale au cours des 3 prochaines années. Pour soutenir la

² Selon une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, les entreprises d'économie sociale affichent un taux de survie moyen (64% après 5 ans, 46 % après 10 ans) bien plus élevé que celui présenté par les entreprises du secteur privé (36% après 5 ans, 20% après 10 ans).

croissance de ces entreprises, les besoins d'investissements par projet dépasseront dans bien des cas le million de dollars. Il devient donc urgent d'ajouter aux prêts actuellement disponibles un produit permettant d'injecter du capital permanent dans les entreprises d'économie sociale et, pour bien faire, de mettre à la disposition des investisseurs un marché secondaire propre à l'économie sociale qui permettra de garantir la liquidité de leurs investissements.

Les investisseurs visés

Les investisseurs visés sont d'abord les fonds de travailleurs, fonds de pensions, fonds institutionnels et des fonds à caractère éthique. En effet, il est important de réaliser que même si l'on compte au Québec sur plusieurs milliards de capitaux de risque amassés au prix d'incitatifs fiscaux importants, moins de un demi de 1 % de ces sommes a été investi dans des entreprises d'économie sociale.

Nous devons pouvoir offrir aux fonds de travailleurs et de pensions un produit d'investissement concurrentiel sur les marchés obligataires. Nous visons également les investisseurs privés intéressés à investir en économie sociale. Voilà pourquoi :

Le Chantier de l'économie sociale demande au gouvernement du Québec de s'associer à lui pour la mise sur pied d'un fonds mixte dédié à la création d'équité (avoir propre) permettant des investissements complémentaires aux investissements sous forme de prêt (50 000\$ et moins) actuellement effectués par le RISQ.

Ce fonds mixte serait géré de façon autonome par le secteur de l'économie sociale. Pour ce faire, le Gouvernement du Québec devrait :

- fournir une mise de fonds initiale, d'un montant maximal prédéterminé, suffisante pour permettre de viabiliser les opérations du fonds dédié à l'équité et d'assurer la liquidité des investissements pour les investisseurs privés;
- mettre en place des mesures fiscales adaptées et concurrentielles, liées à l'émission d'un titre obligataire d'économie sociale destiné également à approvisionner les produits d'investissement de 50 000 \$ et moins;
- contribuer à un fonds de stabilisation des rendements afin de combler l'écart entre le rendement moyen des investissements (4%) et les attentes du marché obligataire que nous estimons actuellement à 6%, et ce afin de favoriser le maintien de la mission sociale des entreprises. Ce fonds de stabilisation serait également accessible aux prêts de 50 000 \$ et moins.

Cette recommandation n'est pas nouvelle; elle a déjà été faite au gouvernement à l'occasion des consultations prébudgétaires du ministre Séguin.

On trouvait d'ailleurs les prémisses de cette recommandation dans un avis présenté au ministère des Régions en mai 2000 : « *L'un des freins les plus connus au développement de l'économie sociale est le manque de ressources financières car les entrepreneurs de l'économie sociale n'ont qu'un accès limité au capital financier traditionnel* ».

L'occasion est belle de régler ce dossier.

La reconnaissance des partenaires de la finance solidaire

Les entreprises d'économie sociale comptent sur certains partenaires financiers. Il est important qu'ils soient reconnus pour leur expertise et l'intérêt qu'ils voient dans ce secteur de l'économie. Nous pensons évidemment au Réseau d'investissement social du Québec et aux organismes du Réseau québécois du crédit communautaire qui se spécialisent dans les investissements de 50 000\$ et moins. Mais nous tenons également à souligner le travail inlassable de la Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs (Québec) dont la mission est de « contribuer à un Québec plus juste et plus solidaire » particulièrement auprès des entreprises collectives. FondAction et sa filiale FilAction mettent également leurs produits et services à la disposition des entreprises d'économie sociale. Le Fonds de solidarité des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) s'implique également dans le secteur et désire le faire davantage.

Les prêts de 50 000 \$ et moins sont essentiels au démarrage de projets d'entreprises. Cependant, à ce niveau de financement, il est impossible d'absorber les coûts d'opération (analyse des dossiers et suivi du portefeuille) inhérents au traitement des dossiers. Il est donc essentiel de financer les coûts d'opération du RISQ et ceux des organisations du Réseau québécois du crédit communautaire.

Le Chantier de l'économie sociale demande ainsi au gouvernement du Québec de financer les coûts d'opérations liés aux produits d'investissement de 50 000 \$ et moins.

ANNEXE

LE RÉSEAU D'INVESTISSEMENT SOCIAL DU QUÉBEC (RISQ)

Le RISQ est un fonds d'investissement dédié au financement des entreprises d'économie sociale au Québec. Son conseil d'administration est formé de représentants du secteur de l'économie sociale nommés par le Chantier de l'économie sociale et de partenaires investisseurs du fonds. Ses produits financiers sont un prêt de capitalisation d'un maximum de 50 000\$ ainsi qu'un fonds d'aide technique permettant de soutenir le démarrage ou le redressement d'entreprises d'économie sociale.

Après 6 années d'activité, et 5,6 M\$ d'investissement dans des projets totalisant 62,4 M\$ et créant 3 802 emplois, son taux de perte se chiffre seulement à 1,2%. Le RISQ se compare donc très avantageusement à tout autre fonds de capital de risque oeuvrant auprès des entreprises de l'économie libérale.

Le RISQ voit son expertise reconnue dans le cadre de partenariat avec Investissement Québec et la Fondation McConnell, pour la gestion du Programme d'assistance technique au développement économique communautaire (PATDEC), avec la Fédération canadienne des coopératives de travail (FCCT) pour l'analyse de projets soumis au Fonds d'investissement pour les coopératives de travail (FICT), avec le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et le Fonds de financement coopératif de FondAction.

Partenariat avec Investissement Québec / La Financière du Québec

Depuis le début de ses activités, le RISQ est reconnu par Investissement Québec comme institution financière et une entente de cautionnement des entreprises financées par le RISQ peut être acheminée directement à Investissement Québec par le promoteur.

Compte tenu d'une part de la petite taille des demandes et du temps nécessaire à l'évaluation et à l'administration de celles-ci par Investissement Québec et d'autre part, de la reconnaissance de l'expertise et de la rigueur de l'analyse développée par le RISQ auprès de cette clientèle, un partenariat fut mis en place en novembre 2002 avec La Financière du Québec.

Cette entente visait à accélérer le processus de traitement des demandes de cautionnement des projets soumis par les entreprises d'économie sociale ayant fait l'objet d'un financement au RISQ et à éviter que le RISQ et IQ procèdent à une analyse chacun de leur côté.

Selon cette entente, le RISQ gère l'ensemble du processus de cautionnement, de l'analyse à la signature des contrats. Le RISQ est donc responsable de la collecte des honoraires d'engagements et de cautionnement auprès de l'entreprise. Il rembourse, au nom des entreprises, les montants dus et gère la réalisation des cautions s'il y a lieu. En retour, IQ offre au RISQ une garantie limitée à 50% du solde des investissements des demandes soumises et acceptées. Le cumul de tous les prêts ne peut excéder 2 M\$.